

Un système de protection de l'enfance tel que nous venons de l'exposer ne peut s'établir sérieusement dans un pays qu'à la condition que l'initiative privée lui apporte son dévouement. C'est elle qui doit se charger des placements en famille, de la surveillance des nourriciers et de celle des pupilles. C'est elle qui doit s'occuper de la recherche du travail pour les adolescents dont la mise en apprentissage est terminée. C'est elle qui doit intervenir dans la procédure en déchéance ou en diminution de la puissance paternelle. Nous comptons sur elle pour remporter la victoire que nous ambitionnons !

Messieurs, il est beau de venir en aide aux enfants, en leur fournissant la nourriture, quand ils ont faim ; il est beau de leur venir en aide, en leur fournissant le vêtement, quand ils ont froid ; mais, combien est plus grande et plus noble encore la charité qui consiste à leur donner l'éducation dont ils sont privés ! La nation est prête à agir ; elle n'attend que les mesures législatives nécessaires pour entreprendre cette œuvre. Qu'elles paraissent sans plus tarder, ces mesures ! Qu'elles paraissent illuminées par l'inscription à la première page de la parole éternelle :
« Laissez venir à moi les petits enfants ».

MESSIEURS,

Notre Université, durant l'année académique qui se termine aujourd'hui, a été frappée d'une manière exceptionnellement cruelle.

Nous avons eu le malheur de perdre quatre de nos collègues, Messieurs Grafé, Habets, Goret et Bourgeois.

Alfred Grafé, professeur agrégé de l'enseignement

moyen du degré supérieur et professeur à l'Athénée de Liège, fut chargé, par arrêté ministériel du 31 janvier 1891, de donner, à notre Faculté de philosophie et lettres, les cours de philosophie morale et de psychologie, et, en partage avec M. Merten, celui d'exercices sur des questions de philosophie, celui d'études approfondies sur des questions de psychologie, de logique ou de morale. Par le même arrêté, il fut chargé des cours de psychologie et de philosophie morale dans la Faculté des sciences et du cours de psychologie destiné aux élèves de la candidature en médecine.

Un arrêté royal du 23 février 1893 le nomma professeur extraordinaire et un arrêté du 17 octobre 1898 professeur ordinaire. Un arrêté du 18 octobre 1900 le chargea de donner, dans la Faculté des sciences, les cours d'éléments de la logique, de la psychologie, y compris les notions d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte.

Messieurs, je ne puis m'étendre ni sur la carrière, ni sur les études, ni sur les travaux de Grafé ; sa famille et lui s'y sont opposés.

Seulement, je ne veux pas laisser passer l'occasion qui se présente à moi, sans adresser à sa mémoire quelques paroles de sincère admiration.

Vous venez de le voir, le travail de Grafé était considérable. Malheureusement, sa santé était atteinte, depuis de nombreuses années, d'un mal qui ne pardonne point. Rien ne savait l'empêcher d'exécuter sa tâche ; ses souffrances, plus graves de jour en jour, ne parvenaient point à l'arrêter dans l'accomplissement de son devoir. Nous lui disions sans cesse de prendre un peu de repos, mais nos efforts étaient inutiles : Il voulait mourir en travaillant. Je m'incline, avec un profond respect, devant cette con-

science inébranlable et ce courage merveilleux, qui doivent servir d'exemple à tous.

Messieurs, on a dit ici, dans la séance solennelle du 22 février 1908, quelle était la prodigieuse érudition d'Alfred Habets, quelle était l'incomparable puissance de son activité, quelles étaient les qualités qui caractérisaient son enseignement. On a montré les nombreuses fonctions qu'il remplissait, toujours avec le même talent. On a parlé de ses publications. On s'est étendu sur l'extraordinaire personnalité scientifique de cet homme exceptionnel. On a parlé du collègue excellent qu'il était, de sa bonté, de son affabilité, de sa franchise. Je n'ai plus à revenir sur cette splendide carrière ; elle a été rappelée dans tous ses détails et nos mémoires ne l'oublieront jamais. Quelle perte pour l'Université, professeurs et élèves, que celle d'un homme comme lui ! Nous le considérons comme notre maître et, j'ose le dire, comme notre ami à tous. Nous éprouvions une joie sincère, quand nous le rencontrions, que nous entendions ses paroles et que nous recevions les conseils que nous lui demandions. Une noble figure a disparu avec lui ; il ne nous reste pour adoucir notre chagrin que le souvenir profond qui demeurera toujours imprimé dans nos cœurs !

Léopold Goret avait été nommé en 1861 répétiteur du cours de chimie industrielle à l'École des mines ; à partir de 1884, il devint professeur à cette École, puis à la Faculté technique. Depuis 1894, il était émérite ; il avait plus de 83 ans quand une mort précipitée nous l'a enlevé. Ses anciens élèves, ses anciens collègues, tous ceux qui l'avaient connu éprouvaient une franche affection pour cet homme si bienveillant à l'égard de tous, si dévoué et en même temps d'une énergie si remarquable dans les nombreux travaux auxquels il se livrait. On le voyait souvent et on aimait à le voir, toujours jeune malgré son âge, toujours actif, toujours aimable.